

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Philippe RINGUET – Olivier MORAND – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Nathalie RODRIGUES

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Martine AIMÉ a donné pouvoir à Benoît JOUANNETAUD

Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Patricia BLANC

34/24 – TARIFS DES CAMPS POUR LES JEUNES DU TONO

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la coopération jeunesse sur le territoire de l'Est-Orléanais, les villes de, Boigny-sur-Bionne, Marigny les usages, Mardié et Semoy œuvrent pour un rapprochement intercommunal sur des actions concrètes à destination des jeunes.

Pour renforcer cette dynamique partenariale et répondre aux orientations politiques jeunesse sur les 4 territoires, un séjour de vacances commun (prestation « camps ») est proposé à 40 jeunes de 11 à 15 ans.

Effectif Semeyen : 10

Date : du 09 au 16 juillet 2024

Lieu : Belle-Ile-en-mer

Il y a lieu de déterminer le montant de la participation des familles pour ce séjour de 8 jours et 7 nuits.

Prestation camps pré-ados 11-15 ans pour le séjour :

- Tarif Quotient Familial de 0 à 532	305,00 €
- Tarif Quotient Familial de 533 à 710	345,00 €
- Tarif Quotient Familial de 711 à 1000	385,00 €
- Tarif Quotient Familial de 1001 à 1250	425,00 €
- Tarif Quotient Familial de 1251 à + et HC	465,00 €

Les tarifs ont été définis en collaboration avec les services de Boigny-sur-Bionne, Marigny les usages, et Mardié pour une cohérence tarifaire sur les 4 communes.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 Mars 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs sus mentionnés pour le séjour à Belle Ile en Mer des jeunes du TONO.**

Fait à Semoy, le 05 avril 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Patricia BLANC

Adjointe au maire



Transmission au contrôle de légalité le : **10 AVR. 2024**

Publication numérique le : **10 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification